



# AVIS PUBLIC

## Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 7 octobre à 19:30, au 1900, montée de la Réserve à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure au 930, chemin Marcheur**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont;

- 1) d'autoriser la construction d'une véranda sur une galerie existante dont une partie empiète de 2m dans la bande de protection riveraine;
- 2) de réduire la marge de recul avant à 2,53m afin de permettre l'agrandissement d'une partie de la galerie existante dans la cour avant, dans le but d'autoriser une galerie de forme rectangulaire de 3,77 x 7,46m (12'4" x 24'5").

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un.

**Martine Bélanger, directrice générale adjointe**